27 mars 2007 **07.130**

Motion de la commission péréquation financière

Révision de la péréquation

La nouvelle commission péréquation financière s'est rencontrée à dix reprises depuis sa constitution, le 21 septembre 2005.

Durant cette période, elle a suivi attentivement l'évolution de la péréquation, analysé les effets du désenchevêtrement et de l'introduction de la péréquation verticale, entendu les représentants des communes signataires de postulats, motions ou initiatives ainsi que les représentants du groupe PERECOR. La commission s'est également préoccupée de mieux cerner la notion de charges de centres et autres surcharges structurelles. Pour ce faire, elle a reçu le Professeur Dafflon de l'Université de Fribourg.

La commission reconnaît que la péréquation comporte des lacunes et des complexités qui la rendent peu évolutive, mais qu'elle remplit tant bien que mal son but premier qui est de rétablir un équilibre entre les communes.

Après avoir examiné de nombreuses simulations et apprécié les nouveaux outils statistiques, les commissaires constatent que la péréquation est un montage subtil et fragile, montage qu'il n'est pas aisé de modifier ponctuellement. Ils ne souhaitent donc pas prendre le risque, à l'heure actuelle, de proposer des modifications qui pourraient être lourdes de conséquences. De plus, la péréquation sera confrontée à de nouvelles donnes qui risquent de brouiller les pistes, comme les fusions de communes, une nouvelle étape de désenchevêtrement ou la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

La commission demande au Conseil d'Etat de:

– rester attentif à l'évolution de la péréquation;
– étudier scrupuleusement les effets des nouveaux éléments cités ci-devant;
– évaluer les conséquences du désenchevêtrement sur les charges de centres et autres surcharges structurelles, notamment en tenant compte de la participation des communes aux syndicats intercommunaux et de la perception de l'impôt des indépendants partagés entre leurs lieux de travail et de domicile;
– envisager une refonte en profondeur de la péréquation;
– faire une évaluation des relations Etat-communes en vue d'une nouvelle étape de désenchevêtrement.

Un rapport intermédiaire sur l'état de la péréquation ainsi que ses réflexions sur les postulats et motions communales serait apprécié à l'automne 2008.

L'urgence est demandée.

Signataires: D. Schürch, Frédéric Cuche, Pierrette Erard, M. Debély, A. Laurent, A. Fischli, L. Amez-Droz, C. Häsler, O. Haussener, L. Debrot, C. Leimgruber, E. Berthet, C. Guinand, K.-F. Marti et H.-B. Chantraine.

ATTENTION: VERSION AMENDEE

DJSF

27 mars 2007 **07.130**

Motion de la commission péréquation financière

Révision de la péréquation

La nouvelle commission péréquation financière s'est rencontrée à dix reprises depuis sa constitution, le 21 septembre 2005.

Durant cette période, elle a suivi attentivement l'évolution de la péréquation, analysé les effets du désenchevêtrement et de l'introduction de la péréquation verticale, entendu les représentants des communes signataires de postulats, motions ou initiatives ainsi que les représentants du groupe PERECOR. La commission s'est également préoccupée de mieux cerner la notion de charges de centres et autres surcharges structurelles. Pour ce faire, elle a reçu le Professeur Dafflon de l'Université de Fribourg.

La commission reconnaît que la péréquation comporte des lacunes et des complexités qui la rendent peu évolutive, mais qu'elle remplit tant bien que mal son but premier qui est de rétablir un équilibre entre les communes.

Après avoir examiné de nombreuses simulations et apprécié les nouveaux outils statistiques, les commissaires constatent que la péréquation est un montage subtil et fragile, montage qu'il n'est pas aisé de modifier ponctuellement. Ils ne souhaitent donc pas prendre le risque, à l'heure actuelle, de proposer des modifications qui pourraient être lourdes de conséquences. De plus, la péréquation sera confrontée à de nouvelles donnes qui risquent de brouiller les pistes, comme les fusions de communes, une nouvelle étape de désenchevêtrement ou la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

La commission demande au Conseil d'Etat de:

– rester attentif à l'évolution de la péréquation;

– étudier scrupuleusement les effets des nouveaux éléments cités ci-devant;

– évaluer les conséquences du désenchevêtrement sur les charges de centres et autres surcharges structurelles, notamment en tenant compte de la participation des communes aux syndicats intercommunaux et de la perception de l'impôt des indépendants partagés entre leurs lieux de travail et de domicile ainsi que des processus de fusions de communes en cours et à venir;

– envisager une refonte en profondeur de la péréquation;

– faire une évaluation des relations Etat-communes en vue d'une nouvelle étape de désenchevêtrement.

Un rapport intermédiaire sur l'état de la péréquation ainsi que ses réflexions sur les postulats et motions communales serait apprécié à l'automne 2008.

Signataires: D. Schürch, Frédéric Cuche, Pierrette Erard, M. Debély, A. Laurent, A. Fischli, L. Amez-Droz, C. Häsler, O. Haussener, L. Debrot, C. Leimgruber, E. Berthet, C. Guinand, K.-F. Marti et H.-B. Chantraine.

Motion amendée acceptée non combattue le 28 mars 2007